



OBJECTIFS

- Connaître les obligations en matière de vérification des EPI contre les chutes de hauteur
- Être capable d'en effectuer le contrôle périodique obligatoire, les entretenir et en assurer le suivi
- Savoir élaborer le registre de sécurité



DURÉE

- 1 jour (7 heures) - 50% théorie / 50% pratique



PUBLIC CONCERNÉ / PRÉ-REQUIS

Toute personne amenée à vérifier des EPI contre les chutes de hauteur.

Toute personne tenant le registre de sécurité de l'entreprise.

Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension des documents de travail.



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET MODALITÉS D'ANIMATION

- Supports informatiques (photos, films, supports de projection,...)
- Salle de formation et supports pédagogiques (fiche de vérification, extrait de registre...).
- Panel représentatif du marché de l'EPI antichute. Matériel de démonstration.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un test est effectué en fin de formation afin de valider les acquis des stagiaires. Evaluation pratique sur ateliers de vérification d'EPI



NOMBRE DE STAGIAIRES

- 8 personnes



RECYCLAGE

- Préconisé tous les ans

CONTENU PÉDAGOGIQUE

MODULE 1 - Contexte réglementaire

- Description des obligations légales
- Les chutes de hauteur
- Les différentes familles d'EPI (casques, harnais, longes, absorbeurs d'énergie...) : normes, obligations, suivi et entretien
- Les différents points de contrôle et les pathologies des EPI

MODULE 2 - Pratique

- Vérification d'un kit d'EPI
- Protocole de vérification et renseignement d'une fiche de suivi
- Présentation des nouvelles technologies
- Aide à l'élaboration de son registre de sécurité

